

Paris, le 05/06/2024

Communiqué de presse

Infirmiers de nuit en EHPAD : outils et recommandations pour généraliser leur présence et mieux organiser leurs missions

Pour généraliser la présence des infirmiers diplômés d'Etat (IDE) de nuit dans les EHPAD, les agences régionales de santé (ARS) et les gestionnaires disposent désormais d'outils et de recommandations.

La présence d'infirmiers de nuit en EHPAD (établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes) contribue à :

- La réduction du nombre de passages des résidents aux urgences ;
- L'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes, grâce à la détection précoce des situations problématiques et la réalisation de soins techniques programmés.

C'est l'un des principaux enseignements d'une évaluation menée d'avril à décembre 2023 par l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap), à la demande de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Ces effets bénéfiques sont particulièrement marqués lorsque l'infirmier est physiquement présent dans les EHPAD. Son intervention auprès des résidents étant facilitée, il joue également un rôle plus fort dans l'accompagnement des autres professionnels de nuit.

S'appuyer sur l'écosystème local et développer l'HAD et les solutions numériques

Selon l'évaluation de l'Anap : 33 % des 7 700 EHPAD du pays bénéficient déjà de l'appui d'IDE de nuit.

Pour renforcer cette dynamique en tenant compte des tensions en matière de recrutement, l'Anap recommande de s'appuyer sur les professionnels déjà en exercice la nuit et en particulier les équipes d'hospitalisation à domicile (HAD).

Les HAD assurent d'ores et déjà un suivi nocturne de leurs patients sur l'ensemble du territoire et sont incitées à mener des évaluations de l'état de santé des résidents en EHPAD, pour anticiper les besoins d'hospitalisation en cas de dégradation à courte échéance de la santé de certains résidents.

Des outils pratiques pour déployer les dispositifs

Pour accompagner les ARS et les gestionnaires dans la mise en place d'infirmiers de nuit mutualisés, l'Anap met à disposition plusieurs outils à télécharger :

- Un tableau d'aide à la décision pour comparer les 9 modèles existants de dispositifs IDE, leur fonctionnement, leurs avantages et inconvénients, notamment sur le plan financier ;

- Une calculatrice pour dimensionner son projet d’infirmier de nuit : nombre d’EHPAD à inclure, régularité de la présence à prévoir ;
- Un outil de design de poste pour faciliter le recrutement des professionnels ;
- Une liste d’indicateurs de référence pour rendre compte de la mise en place du dispositif comprenant 10 indicateurs de suivi.

Ces outils sont conçus pour aider à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des dispositifs, en prenant en compte les spécificités régionales et les besoins des résidents.

>> [Accéder aux outils](#)

Contacts presse :

- DGCS : DGCS-com@social.gouv.fr
- Anap : Gwendoline Miguel - gwendoline.miguel@anap.fr - 06.60.34.66.32
- CNSA : Maxime Le Men – maxime.lemen@cnsa.fr – 07.86.32.43.68.